



Construction verticale du mur

Les murs végétalisés construits à la verticale peuvent être soit dégagés, soit montés en étant comblés à l'arrière avec de la terre (remplissage à l'arrière). En fonction de la variante de construction, différentes hauteurs maximales peuvent être réalisées (voir tableau). Pour ériger le mur, il faut prévoir, selon le produit, une fondation en béton résistante au gel de 30 à 60 cm de large et 20 à 30 cm d'épaisseur. La couche de pierres inférieure est posée sur une couche de mortier de 2 à 3 cm d'épaisseur. Les éléments doivent être alignés et nivelés en hauteur, les rangées suivantes n'étant plus posées qu'à sec. Pour évacuer l'eau du mur de manière régulée et rapide, il est recommandé d'installer des cales dans la couche de mortier à retirer une fois que le mortier aura pris. Les tolérances dimensionnelles éventuelles des éléments du mur peuvent être compensées par un collage par point avec du mortier en couche mince ou de la colle à carrelage (marbre) (résistante au gel) le cas échéant. Le mur est rempli couche par couche par un mélange de sable et de graviers damé par un appareil manuel adapté. La couche supérieure est remplie d'un mélange de terreau, de sable et d'humus en vue de la végétalisation. Une fois les plantations réalisées, les éléments doivent être remplis du produit GardenProtect ou de mulch pour obtenir un aspect homogène et protéger le terreau contre l'évaporation.

Facile

Tout simplement



Mur comblé à l'arrière

Une règle s'applique pour toutes les constructions remplies à l'arrière : le terrain qui s'étend à l'horizontale derrière le mur ne doit pas être exposé à des charges de trafic* (cf. illustrations). Un matériau résistant au gel (p. ex. pouzzolanes ou graviers) doit être déposé et tassé couche par couche pour remplir l'espace situé à l'arrière. Dans le cas d'un sous-sol à la capacité de filtration insuffisante (p. ex. les terres glaiseuses ou les sols argileux lourds), l'installation d'un dispositif de drainage supplémentaire est recommandée. La construction est la même que celle précédemment décrite.

*La charge d'une voiture et l'inclinaison du talus au-dessus du mur de soutènement jusqu'à un angle max. de 18° sont possibles dans des cas particuliers.

Toutefois, les hauteurs de construction sont réduites pour cette raison. Une distance d'un mètre doit être respectée entre la voiture et le mur de soutènement.



SOUTÈNEMENTS DE TALUS



Produit	Dimensions de la fondation a/b (cm)	Angle d'inclinaison (°)	max "h" 8cm)	Décalage (cm)
Dorill petit	20/45	45	500	20
		55	320	15
		70	200	7,5
Dorill grand format	30/60	45	500	25
		55	360	17,5
		70	200	9
Gala Flair	30/50	vertical dégagé	275	0
		vertical rempli	85*	0
		à l'arrière	600	25
		45	600	17,5
		55	300	9
Terrano	20/35	vertical dégagé	500	20
		vertical rempli	360	24
		à l'arrière	160	7,5
		45		
		55		
		70		

*jusqu'à 150 cm en cas de remplissage des éléments avec du béton maigre et la formation d'un appu

La fabrication de supports et de fondations pour les soutènements de talus suit la même démarche adoptée dans le cas d'un mur vertical. Pour des raisons statiques, le mur du talus doit cependant toujours être construit avec un angle par rapport à la pente (angle de soutènement pouvant atteindre 70° max.). La hauteur de construction maximale sera différente selon l'angle de soutènement ou le décalage (voir tableau). Les bacs à fleurs en pierre sont posés couche par couche en respectant le décalage prescrit et remplies au tiers par de la pouzzolane et aux deux tiers par une terre adaptée (p. ex. argile sableux). La face arrière du mur doit être remplie avec un matériau résistant au gel. Un drainage doit également être prévu au niveau des pentes et des talus. En règle générale, il convient de faire appel à un spécialiste de l'analyse des contraintes pour définir la sécurité de l'installation immobile en cas de doute ou pour les grandes installations de soutènement.

Sie haben weitere Fragen zu Produkten von KANN, zum Einbau, zur Verlegung oder zu Einsatzgebieten?

Wenden Sie sich einfach jederzeit gerne an den KANN-Kundenservice:

E-Mail: info@kann.de - Telefon: **02622/707-707**